



OBTENIR LA GARDE DES ENFANTS

Par **bougenard**, le **15/08/2012** à **15:39**

bonjour

voici mon histoire

J ai trois enfants de 4 8 et 10 Ans

mon épouse a quitte le domicile avec les enfants et tous les meubles

(les meubles je m en F) sur une procédure d urgence (prétexte être en danger avec les enfants ci elle reste a la maison

l ordonnance est daté du 06/07/2012 et ma été remise par huissier le 13/07/2012 jour ou Mme est parti nous passont devant le JAF le 24/09/2012

le souci est que maintenant les enfants sont en danger

le 01/07/2012 j est déposer une plaint a l encontre de mon épouse pour coups et blessure sur notre fille âgé de 8 ans et sur mois

ma fille a eu 1 jour D ITT Et moi 5 jours d ITT.

quand je vois mes enfants il me donne des lettres ou il me demande de les ramener a la maison avec moi car leur mère leur crie dessus les frappent et est méchante avec heures j ai eu les enfants deux jour a la maison et mon épouse me les dépose et ses a moi de luis ramener les enfants et la les enfants refuse de partir pleur et tombe a terre en ce débâtent pour ne pas que je les dépose chez leur mère

je ne sais plus quoi faire nous avons un accord amiable écrit et signée stipulant que ci je ne ramène pas les enfants en temps et en heures l accord est rompus

je suis perdu et a la limite de la dépression

merci pour vos raiponces